

DEPOT DU CAPITAL SOCIAL

Je soussigné Me LALOUM, notaire à TOURS, atteste que :

- La SARL LES PELICANS a versé à la comptabilité de l'Etude du notaire soussigné le somme de 400€ au titre de l'apport en numéraire afin de souscrire au capital social de la SAS 4 COPAINS.
- Monsieur ANDRIHAMISON a versé à la comptabilité de l'Etude du notaire soussigné le somme de 300€ au titre de l'apport en numéraire afin de souscrire au capital social de la SAS 4 COPAINS.
- Monsieur ROMAZINI a versé à la comptabilité de l'Etude du notaire soussigné le somme de 300€ au titre de l'apport en numéraire afin de souscrire au capital social de la SAS 4 COPAINS.

TOURS

Le 1er juillet 2026

